

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'École de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
Séance du 13 avril 2017

Vingt-et-un membres du Conseil d'École étaient présents ou représentés, 9 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par la Rectrice de l'Académie de Dijon

Monsieur Norbert PERROT
Madame Sonja DENOT-LEDUNOIS (procuration à Monsieur Norbert PERROT)
Madame Catherine ENGASSER (procuration à Monsieur Philippe VELTEN)
Monsieur Didier PERRAULT
Madame Claude VALTAT (procuration à Monsieur Didier PERRAULT)
Monsieur Philippe VELTEN

Membres désignés par le Président de l'Université de Bourgogne

Madame Lucie CORBIN (procuration à Madame Catherine ORSINI-SAILLET)
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT (procuration à Madame Christelle SEREE-CHAUSSINAND)
Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL
Monsieur Jean-François GIRET
Madame Catherine ORSINI-SAILLET
Madame Christelle SEREE-CHAUSSINAND

Membres élus

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés

Monsieur Hervé DUCHENE (procuration à Monsieur Jean-François GIRET)

Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs

Madame Nathalie CHARVY (procuration à Madame Christiane SALMAIN-NORMAND)

Monsieur Jake MURDOCH

Collège D: Autres enseignants relevant de l'Éducation Nationale

Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN

Madame Séverine DELEPIERRE

Membres désignés par le Conseil d'École

Madame Catherine CAILLE-CATTIN (procuration à Monsieur Thierry LANGOUËT)

Monsieur Christian DUCHANGE (procuration à Monsieur Jake MURDOCH)

Monsieur Thierry LANGOUËT

Invités :

Monsieur François BOHN

Monsieur Alain BONNIN

Madame Marie-Geneviève GERRER

Madame Sophie AUDIDIÈRE

Madame Claire CACHIA

Madame Françoise DE GUILLEBON
Monsieur Gracian DIDIER
Madame Elsa LANG RIPERT
Monsieur Julien MARLOT
Madame Véronique PARISOT

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017
- 2 - Désignation d'un membre du COSP suite à un siège laissé vacant
- 3 - Examen des principaux points validés en COSP
 - Présentation DU Laïcité République et Société
 - Présentation formation courte : Formation à la Voix
 - Jury unique M2 mention 2nd degré
 - Appel à candidature pour un(e) chargé(e) de mission culture ESPE
 - Dossier d'accréditation suite à la séance du CNESER
 - Nouvelle offre de formation
- 4 - Point financier
- 5 - Dialogue d'Objectifs et de Moyens
- 6 - Calendriers universitaires 2017-18
- 7 - Questions diverses

==--==--==--==--==--==

2

Monsieur le Président de l'université de Bourgogne prend la parole et signale que le dernier compte financier de l'établissement a confirmé une situation budgétaire très difficile avec un déficit significatif de 1,8 millions d'euros. En conséquence, la construction d'un plan de retour à l'équilibre financier s'impose. L'ensemble des mesures et des suggestions techniques sera discuté avec les directeurs de composante et les organisations professionnelles puis présenté aux instances en juin et soumis à délibération du Conseil d'Administration en juillet. Les décisions budgétaires de l'établissement devront désormais recueillir l'avis conforme de madame la Rectrice qui aura la possibilité d'utiliser son droit de véto.

Cette forte dégradation financière a amené monsieur le Président de l'université de Bourgogne à faire appel à deux experts extérieurs, parfaitement reconnus et indépendants. Leur analyse montre que la situation actuelle est due à l'augmentation du coût de la masse salariale (+ 8,8 millions d'euros entre 2012 et 2016). Ils ont produit un rapport qui ouvre un certain nombre de perspectives.

Monsieur le Président de l'université de Bourgogne a également demandé à l'Inspection Générale de procéder à une analyse économique de l'ensemble des ressources et des dépenses par grands domaines de formation, de recherche et par grandes fonctions support. Cette cartographie économique devrait apporter des pistes pour mieux piloter et mieux gérer les ressources et pour prendre des décisions adaptées.

Les deux principaux leviers sont donc, d'une part, la masse salariale et, d'autre part, le coût de l'offre de formation.

La masse salariale représente 84,5 % du budget et ne doit pas dépasser 85 %. En conséquence, la campagne d'emplois 2018 sera essentiellement blanche.

La prochaine période contractuelle verra une offre de formation fortement impactée, l'objectif étant de ne pas financer plus de 305 000 heures de cours sur l'ensemble de la formation. Les composantes auront la possibilité de dépasser leur quota d'heures sous réserve qu'elles démontrent leur capacité de financement sur ressources propres. La cartographie des formations sera soumise à la CFVU du 10 mai et au Conseil d'Administration du 29 mai.

Si les motifs de difficultés sont importants, monsieur le Président de l'université de Bourgogne annonce néanmoins des raisons d'espoir issues des partenariats Bourgogne-Franche-Comté. Tout d'abord, le volet commun du contrat de site vient d'être voté unanimement par tous les établissements fondateurs de la COMUE. Ensuite, le projet I-SITE, qui reste incontestablement un levier de développement et de partenariat très important, a obtenu une dotation de 8,5 millions d'euros pour chacune des 3 années, à répartir sur les quinze établissements du consortium. Enfin, le Grand Dijon vient d'adopter le statut de métropole. Le contrat de métropolisation va définir les grands axes de développement et les moyens financiers et les actions académiques du grand campus dijonnais vont se trouver au cœur de cet engagement contractuel.

Madame Marie-Geneviève GERRER annonce aux membres du Conseil d'École qu'elle donne sa démission de la direction de l'ESPE qui sera effective au 1^{er} septembre prochain. Certes, l'année a été difficile et la remise en cause par le ministère d'une ESPE avec quatre départements de même niveau l'ont beaucoup affectée mais la vraie raison est, qu'après dix années d'engagement institutionnel, madame Marie-Geneviève GERRER voudrait revenir à sa vocation première d'enseignante-chercheuse. L'appel à candidature va être lancé officiellement début mai et sera clos le 29 mai à minuit. Le conseil d'école du 20 juin auditionnera les candidats. Même si elle n'a pas à décider de sa succession, madame Marie-Geneviève GERRER dit qu'elle a évoqué la question avec les directrices adjointes qu'elle estime le plus à même de reprendre la direction.

3

Au nom de madame la Rectrice, monsieur François BOHN salue l'action de madame GERRER et la remercie pour le travail effectué. La reconstruction de la formation des enseignants est une action qui s'installe dans la durée et qui prend du temps. Monsieur François BOHN précise qu'il ne faut pas avoir de regrets sur les inflexions car le projet de l'ESPE de Dijon est pour le moment un peu en avance mais a tout son sens pour l'avenir.

Au nom de l'université de Bourgogne, monsieur Alain BONNIN remercie madame GERRER pour son engagement qui, dans un contexte particulièrement difficile, a su réformer et construire des choses nouvelles. Elle a su fédérer des compétences indispensables puisque l'ESPE est en étroite articulation avec d'autres composantes mais également avec le monde académique. L'ESPE est solidement ancrée dans le paysage universitaire. Son projet, validé par l'État, a été voté favorablement par le CNESER avec une forte majorité. Les fondamentaux de ce projet restent reconnus et le concept fondateur de revisiter les métiers de la formation en croisant des regards différents n'est pas remis en cause. La future direction de l'ESPE aura un cap pour l'avenir et elle aura une légitimité forte pour conduire ce projet.

Monsieur Norbert PERROT remercie madame GERRER pour son investissement pour l'ESPE de DIJON. Il signale que 2 conseils d'école auront lieu d'ici à la fin de l'année scolaire : le 23 mai et le 20 juin.

1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017

Après s'être assuré du quorum, monsieur Norbert PERROT, Président du Conseil d'École de l'ESPE, ouvre la séance en abordant le 1^{er} point inscrit à l'ordre du jour. Monsieur Julien MARLOT demande à modifier "membres désignés par le recteur" par "membres désignés par la rectrice".

Après prise en compte de cette remarque de forme, le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Au sujet de l'ordre du jour, monsieur Norbert PERROT indique que le point financier ne sera pas abordé, les documents n'ayant pu être finalisés.

2 - Désignation d'un membre du COSP suite à un siège laissé vacant

Madame Delphine PAUL, déléguée par la DRAC pour siéger au COSP, a donné officiellement sa démission. Madame Marie-Geneviève GERRER propose de la remplacer par monsieur Yannick CAUREL, conseiller en éducation artistique et culturelle à la DRAC. C'est un partenaire avec lequel l'ESPE travaille étroitement, notamment pour le département MEEF et pour la licence EFEC.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote l'adoption de la proposition de désignation d'un nouveau membre sur le siège vacant du COSP qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4

3 - Examen des principaux points validés en COSP

• Présentation DU Laïcité République et Société

Madame Marie-Geneviève GERRER indique que ce DU, porté par le site MEEF de Nevers, suit un schéma classique. Les intervenants sont des spécialistes des diverses questions abordées. Le nombre d'heures d'enseignement et de tutorat correspond à 178 h TD. Les frais d'inscription à l'université sont obligatoires et le DU doit s'autofinancer. Pour assurer sa soutenabilité financière, un minimum de 13 participants est exigé. Il pourrait être envisagé que les fonctionnaires stagiaires inscrits en DU MEEFA à Nevers bénéficient de certains modules.

Monsieur Norbert PERROT signale que lorsque les compétences sont déclinées, il est possible de définir les activités et le nombre d'heures qui y sont attachées. Or, ici, les compétences n'apparaissent pas. Il est donc difficile de se prononcer.

Monsieur Thierry LANGOUËT ajoute que sur le marché de la formation continue, la notion de compétences et de bloc de compétences est importante, en termes de visibilité mais aussi en termes d'exigence qualité liée à la nouvelle loi qui permet d'être éligible à certains financements. Néanmoins, cela ne change pas l'intérêt du DU dont le dossier est très clair.

Madame Elsa LANG RIPERT précise que ces documents synthétiques constituent le dossier d'habilitation. Le livret de formation a été présenté en COSP.

Madame Marie-Geneviève GERRER va rapporter ces remarques au responsable de la formation qui pourra éventuellement faire évoluer la présentation.

Monsieur le Président de l'université de Bourgogne estime que l'ouverture de ce DU à Nevers permet de diversifier la panoplie de formations de l'établissement et contribue au renforcement des sites territoriaux de l'université de Bourgogne.

Monsieur François BOHN demande si l'évolution du nombre d'inscrits résulte d'une prise de contacts locaux qui supposerait que ce DU fonctionnera de façon pérenne au regard du bassin local.

Madame Marie-Geneviève GERRER précise que la mairie de Nevers et la communauté de communes ont effectivement été prospectées. Ce projet devrait se développer.

- Présentation formation courte : Formation à la Voix

Madame Marie-Geneviève GERRER indique que cette formation courte, portée par le site MEEF de Mâcon, suit elle aussi un schéma classique. Pour assurer sa soutenabilité financière, un minimum de 13 participants est exigé. En revanche, aucun frais d'inscription à l'université n'est associé à cette formation puisqu'il s'agit d'une formation courte.

Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL signale qu'une réflexion sur l'obligation de formation pédagogique des enseignants du supérieur à la rentrée 2018 est actuellement menée au ministère. Les nouveaux maîtres de conférences devront choisir diverses actions contribuant à l'amélioration de leurs conditions d'exercice. Certains modules de cette formation courte pourraient être reliés à l'offre de formation du CIPE.

5

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote l'adoption de la demande d'ouverture de ses deux formations qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Jury unique M2 mention 2nd degré

Il ne semblait plus du tout pertinent de constituer des jurys pour les 17 parcours, d'autant qu'il était parfois difficile de justifier des décisions de jury différentes selon le parcours. L'ESPE a donc décidé, en accord avec les collègues des UFR, de mettre en place un jury unique de mention M2 2nd degré. Pour donner du sens au co-portage, madame Elsa LANG RIPERT précise que la répartition des membres est représentative de l'ensemble des acteurs de la formation universitaire MEEF 2nd degré (président et vice-président ESPE-UFR, 3 membres ESPE, 3 membres UFR..).

Monsieur Norbert PERROT remarque que si certains étudiants se sentent lésés, la culture d'évaluation entre ces différents jurys ne doit pas être très présente. Pourtant, si l'objectif est commun, il devrait au moins y avoir une harmonisation.

Madame Catherine ORSINI-SAILLET précise que les cultures sont extrêmement différentes entre les 17 parcours représentés et qu'appliquer les mêmes règles est pour l'instant impossible. Un jury délibère aussi en fonction de profils d'étudiants.

Madame Marie-Geneviève GERRER indique que la concertation entre l'ESPE et les UFR a toujours existé, mais que la concertation ralentit la prise de décision. L'objectif est effectivement de parvenir à une harmonisation afin d'obtenir un meilleur traitement des difficultés. Elle précise

que, pour le M1, l'ESPE a senti la réticence très vive des UFR qui privilégient un jury par parcours. Les collègues UFR se sentent en effet particulièrement investis (inscriptions administratives assurées par les UFR, nombre d'heures supérieur en UFR...).

Monsieur Philippe VELTEN demande si la mise en place d'une grille de compétences communes à l'ensemble des UFR est prévue.

Madame Elsa LANG RIPERT répond qu'il s'agit d'un jury de master universitaire dont l'évaluation s'appuie sur la validation des UE. Cependant, les évaluations ne sont pas uniquement orientées vers des contrôles de connaissances, elles peuvent également porter sur les compétences.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote l'adoption de la mise en place du jury unique M2 mention 2nd degré qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Appel à candidature pour un(e) chargé(e) de mission Culture ESPE

En lien avec les différents partenaires culturels (Atheneum – PREAC – DRAC) le dossier « mission culture » a été réouvert, pour redéfinir les missions et les relier à l'évolution concrète des formations ESPE. Cet appel à candidature s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large puisqu'une UE optionnelle Parcours Culturel va être soumise au prochain CPER EFEC. Plusieurs conventions (DRAC/Rectorat - PREAC Théâtre de Bourgogne/différents partenaires dont l'ESPE) sont en passe d'être signées.

6

Madame Marie-Geneviève GERRER signale que les représentants du rectorat présents au COSP n'ont pas validé cette mission puisqu'il ne leur semblait pas cohérent d'afficher une prime de 18 h dans un contexte financier difficile. Or, il est absolument indispensable que quelqu'un pilote cette mission dès la rentrée prochaine. Madame Marie-Geneviève GERRER propose donc de dissocier les missions de la prime qui sera examinée ultérieurement dans le cadre général des primes ESPE.

Monsieur Philippe VELTEN ajoute que le rectorat s'interroge également sur le fait que la mission culture soit présentée seule, sans cohérence avec les autres missions, notamment la formation continue.

Madame Marie-Geneviève GERRER précise que la mission culture était la plus aboutie. L'ESPE réfléchit à cadrer les différentes missions, notamment la Formation Tout au Long de la Vie qui permettrait vraiment de fédérer l'ESPE.

Monsieur Olivier BOULIN remarque que dans l'appel à candidature, il est noté « en collaboration avec les responsables des quatre départements de l'ESPE » S'agit-il des départements ESPE ou bien des 4 sites du département MEEF ? Il s'interroge également sur les conditions de reconduction de la charge de mission.

Lors d'une précédente réflexion sur les missions, il avait été décidé que les chargés de mission présentent un rapport d'activité devant le Conseil d'École au moins une fois par an. Il est tout à fait possible d'ajouter cette notion sur l'appel à candidature. Une collaboration avec les sites est évidente mais, pour plus de clarté, madame Marie-Geneviève GERRER va modifier le libellé en conséquence.

Compte-tenu de la prise en compte des remarques sur la présentation d'un rapport d'activité, sur la notion de sites et sur le retrait du volume de la prime, monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote l'adoption de l'appel à candidature pour un(e) chargé(e) de mission Culture ESPE qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Dossier d'accréditation suite à la séance du CNESER

Madame Marie-Geneviève GERRER signale que toutes les informations relatives au dossier d'accréditation et au vote du CNESER ont été portées à la connaissance des membres du Conseil d'École.

- Nouvelle offre de formation

L'université demande à l'ESPE de faire 2 000 h d'économies sur l'offre de formation. Les efforts déjà fournis sont très importants : maquettes 2nd degré ramenées à 750 h, réorganisation du financement de l'enseignement à distance, sans oublier le gel ou la non publication d'un grand nombre de postes. De plus, les masters SII et IPii, précédemment portés par les UFR Sciences et Techniques et Droit-Lettres, ont été réintégrés dans l'offre de formation de l'ESPE, les UFR estimant qu'ils n'entraient plus dans leur objectif de formation. Les heures de langues obligatoires pour la validation du M2 MEEF sont également reprises par l'ESPE. L'ESPE doit donc supporter une charge supplémentaire d'environ 1 000 h initialement non planifiée. Et enfin, la 4^e mention, Pratiques et Ingénierie de la Formation, co-accréditée avec Besançon, va ouvrir à la rentrée.

7 Pour le master MEEF 1^{er} degré, là aussi les efforts sont conséquents : toutes les heures de renforcement, dites hors maquette, ont été supprimées et le concours blanc a été intégré dans les heures d'enseignement. Un travail a déjà été fourni sur le transversal et il est difficile de diminuer davantage les heures sur le disciplinaire. La seule marge de manœuvre consiste à diminuer le nombre de visites des M1 et des fonctionnaires stagiaires, ce qui permettrait de réduire les coûts à la fois sur la charge d'enseignement et sur les frais de déplacement.

Pour les masters à petit flux, l'italien existe à Besançon et sera fermé à Dijon. Quant à SES, même si cette discipline n'est pas prioritaire pour le rectorat, le parcours fait partie de l'offre de formation ESPE et son maintien ou non dépendra des derniers arbitrages.

Monsieur François BOHN précise que 3 ou 4 stagiaires dans des disciplines comme les SES, caractérisent vraiment des parcours petits flux pour l'employeur. La cartographie nationale permettrait d'identifier clairement les pôles de formation.

Monsieur le Président de l'université de Bourgogne comprend l'extrême complexité du problème auquel l'ESPE fait face. Il rappelle que le CNESER avait souligné la possibilité raisonnable de réduire le volume des masters 1^{er} degré. Cette option permettrait d'économiser 2 000 h.

Dans la situation actuelle, madame Marie-Geneviève GERRER s'y oppose. Il faut peut-être l'envisager comme objectif à moyen terme, lorsque la formation continuée sera solide et pérenne. Le CNESER a précisé qu'il ne fallait pas toucher au tronc commun car il correspond à la culture commune. Or en M1, qu'est-il envisageable de retirer sur le disciplinaire quand il n'y a déjà que 8 h de sciences, 12 h d'éducation musicale, 18 h d'histoire-géographie... ?

Madame Christiane SALMAIN-NORMAND indique que les professeurs des écoles sont des personnels polyvalents. Il ne semble pas honteux qu'ils puissent recevoir une formation dans

toutes les disciplines qu'ils vont être amenés à enseigner. De plus, ne plus proposer à un étudiant issu d'un parcours plutôt scientifique une remise à niveau dans la dimension littéraire serait regrettable. Quant à baisser les heures, ce n'est peut-être pas la bonne solution. Enfin, l'accompagnement pendant les stages est très important car il ne faut pas oublier que les lauréats au concours sont confrontés au métier dès la rentrée.

Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que la réflexion sur le stage est menée en concertation avec les IEN et le sera prochainement avec les 4 responsables de sites. Pour le 1^{er} degré, l'intention actuelle s'orienterait plutôt vers le maintien du nombre de visites en M1 et sa diminution en M2, au moins pour les fonctionnaires stagiaires qui ne rencontrent pas de problème. Il serait éventuellement envisageable de repositionner une visite supplémentaire pour ceux qui sont en difficulté.

Madame Marie-Geneviève GERRER comprend bien l'intérêt et l'utilité du renforcement. Mais, lorsqu'il faut retirer des heures, le choix n'est malheureusement pas pédagogique mais budgétaire. Les maquettes seront présentées à la CFVU du 10 mai et examinées en COSP le même jour. La structuration générale a déjà été validée et n'a guère évolué. Pour le 1^{er} degré, il n'y a aucun changement et pour le 2nd degré, les modifications portent essentiellement sur le volume horaire disciplinaire.

Monsieur Didier PERRAULT ajoute qu'il y a aussi une réflexion à mener pour continuer à garantir une formation des PLP. Les formations doivent trouver un autre sens que de s'appuyer uniquement sur les disciplines parce qu'il est impossible de faire acquérir à un futur enseignant, en particulier pour les missions industrielles et scientifiques, l'ensemble des notions qu'il sera susceptible d'enseigner par la suite.

8

Monsieur Jean-François GIRET signale que la FOAD (Formation Ouverte À Distance) est une piste intéressante pour l'avenir en termes d'offre de formation mais également pour le prestige de l'université au niveau national et international.

- Plagiat

Le dernier point abordé en COSP concernait le plagiat. Le texte ci-dessous va être ajouté sur toutes les fiches filières:

« Tout devoir plagié sera sanctionné. »

« La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015. »

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote l'adoption du texte sur le plagiat qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 - Dialogue d'Objectifs et de Moyens

Madame Marie-Geneviève GERRER indique les différentes phases du Dialogue d'Objectifs et de Moyens (DOM) : les postes enseignants de l'ESPE vont être présentés en DOM le 4 mai. Ils feront l'objet d'une discussion en interne à la présidence fin juin puis seront examinés en Conseil d'Administration début septembre pour un vote définitif en novembre-décembre.

L'ESPE demande 5 postes sur des supports existants. Ils sont classés par ordre de priorité :

1^{re} position : poste MCF MEEF/IREDU

Pour assurer les enseignements du master CPE, le rectorat a accordé pour deux ans un AFA à 100 %. À ce jour, il n'y a toujours pas de titulaire. Ce poste est un poste MCF MEEF avec recherche IREDU et des heures pour la licence EFEC afin qu'il soit transversal surtout pour Sciences de l'Éducation.

2^{de} position : poste PRAG/PRCE Auxerre

En remplacement d'un professeur des écoles qui a fait tout son service en bibliothèque, ce poste est profilé 50 % SVT et 50 % documentaliste. Beaucoup de sites fonctionnent uniquement grâce aux AFA (enseignants du rectorat affectés à l'année). Sans le rectorat, l'ESPE ne pourrait pas assurer toutes ces heures, mais pour les sites, l'absence de titulaire est très inconfortable. Cette solution semble un bon compromis pour consolider le site d'Auxerre tout en assurant une continuité à la bibliothèque. Le poste est profilé SVT mais la fiche de poste reprendra aussi le profil de documentaliste.

3^e position : poste MCF Sciences de l'éducation/IREDU

Ce poste est classé en 3^e position car la préférence s'est portée sur le poste d'Auxerre mais la discussion reste ouverte sur l'ordre de priorité entre le poste PRAG et le poste MCF. Madame Marie-Geneviève GERRER signale que 3 postes d'enseignants chercheurs en Sciences de l'Éducation sont gelés (1 PU et 2 MCF) et insiste sur les grandes difficultés que connaît cette discipline. L'ESPE espère vraiment obtenir un poste d'ATER pour la rentrée prochaine.

Madame Sophie AUDIDIÈRE signale que l'investissement sur les sciences de l'éducation est un investissement à long terme puisque l'encadrement est à haut niveau et dure plus longtemps (du M1 au doctorat) et est lié à la politique du laboratoire.

Monsieur Jean-François GIRET explique que les années précédentes les postes n'étaient pas ouverts au concours mais étaient au moins pourvus par des ATER. Or cette année, pour l'IREDU, 3 doctorants seront en situation de chômage à la rentrée prochaine. De plus, il est étonné par la présentation de cette liste de postes qui ne résulte pas d'échanges entre le directeur de la composante et le directeur de laboratoire. Or, il doit faire des choix scientifiques qui sont ensuite étudiés en conseil de laboratoire. L'ESPE de Dijon est une des seules ESPE à avoir associé un laboratoire de recherche mais, pour discuter d'une politique commune, il faut échanger et faire des arbitrages en termes de formation. C'est important sauf à penser que c'est la directrice de la composante et les directrices adjointes qui font la politique scientifique de l'ESPE. C'est peut-être un autre mode d'organisation interne à l'ESPE à trouver.

Madame Marie-Geneviève GERRER présente ses excuses au Directeur de l'IREDU. Elle reconnaît que c'est la 1^{re} année qu'il n'est pas associé à la discussion, faute de temps. La Directrice de Sciences de l'Éducation désire classer le poste de MCF en 2^{de} position mais comme monsieur le Président de l'université de Bourgogne a annoncé une campagne quasi blanche, seul le poste en 1^{re} position a véritablement une chance d'être publié.

Madame Elsa LANG RIPERT n'a pas d'objections pour l'inversion du classement proposé entre le 2 et le 3. Elle précise que le profil du 1^{er} poste est resté à l'identique de celui défini conjointement avec l'IREDU l'année dernière.

4^e position : poste PU Denis Diderot/IREDU

Madame Véronique PARISOT indique que la situation à Denis Diderot est un peu moins dramatique puisque les étudiants travaillent essentiellement avec des professionnels. Cependant, elle reste assez inquiète avec la lettre de cadrage envoyée par le Président qui remet en cause le cœur même de la formation du département. Actuellement, ce département compte 4 enseignants-chercheurs, 1 PRAG Lettres et 1 PRCE anglais avec un départ en retraite du PRAG à la rentrée 2017 et du PRCE au 01/09/2018.

5^e position : poste PRAG/PRCE Lettres Mâcon

Même si ce poste est important, madame Marie-Geneviève GERRER indique que son classement en 5^e position permet d'alerter les instances sur les besoins de l'ESPE. Le PRAG Lettres de Denis Diderot intervient aussi sur le DAEU mais, actuellement, la question se pose sur la poursuite ou non du financement par le Conseil Régional. Il faut donc réfléchir à un profil commun MEEF-Denis Diderot avec le poste PRAG Lettres pour Mâcon mais il faut attendre d'y voir plus clair dans la nouvelle l'offre de formation. Pour le poste PRCE anglais de Denis Diderot, il y a également des besoins en Sciences de l'éducation et à MEEF mais il faut attendre qu'il se libère pour y réfléchir sereinement.

Madame Elsa LANG RIPERT voudrait apporter à la connaissance des membres du Conseil d'École quelques chiffres assez significatifs du département MEEF : en 2013-2014, 887 étudiants et 43 PRAG-PRCE. Cette année 1 426 étudiants (+ 62 %) et 42 PRAG-PRCE. En revanche, les postes d'AFA sont passés de 18 à 34 soit 20 % des heures du département MEEF. Sans compter les Formateurs Académiques et les PEMF qui apportent aussi presque 3 800 heures. Actuellement, le département MEEF fonctionne pour moitié avec des personnels extérieurs. Les collègues interviennent avec toute leur expérience, leurs compétences et leur expertise. Cependant, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire et l'ESPE doit faire face à une augmentation des frais de déplacement monstrueuse.

Madame Christelle SEREE-CHAUSSINAND reconnaît qu'il y a sans doute un arbitrage et un calcul à faire pour identifier la solution la moins dispendieuse.

Monsieur François BOHN ajoute que la composition du corps enseignant est très logique puisque l'ESPE est une école professionnelle. Faire appel à une part importante de professionnels affectés dans différentes structures en établissement, c'est assez normal. Évidemment, il y a des conséquences sur les charges de fonctionnement induites parce que, effectivement, ces personnes vont être amenées à se déplacer.

Après prise en compte de l'inversion du classement entre les postes 2 et 3, monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote la proposition de campagne d'emploi des postes enseignants présentés dans le cadre du Dialogue d'Objectifs et de Moyens. Le résultat du vote est le suivant :

- 14 (quatorze) voix pour ;
- 7 (sept) abstentions.

La proposition de campagne d'emploi des postes enseignants est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

Monsieur François BOHN précise que le Rectorat est dans une position très partagée vis-à-vis de l'université. Dans une situation où il faut un plan de retour à l'équilibre, le seul levier pour y arriver est la masse salariale. En même temps, les enseignants sont formés à l'ESPE et monsieur François BOHN rappelle toute l'importance que doit prendre l'ESPE en formation continue. Même si le contexte est difficile, il faut mesurer l'impact non pas à court terme mais à moyen terme.

6 - Calendriers universitaires 2017-18

Monsieur Gracian DIDIER présente les 2 calendriers qui seront prochainement soumis aux instances de l'uB. Le calendrier de cours et d'examens est construit en fonction du cadre général imposé par l'université qui prend en compte plusieurs aspects : la durée minimale de l'année universitaire et de chaque semestre en semaines de cours ou de stages, l'interruption réglementaire entre la session d'examen initiale et la session de rattrapage. Il est décliné par département avec une rentrée qui a lieu en général début septembre. Le 2^e calendrier correspond aux suspensions de cours qui sont évidemment fixées en fonction des congés universitaires.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote les calendriers universitaires 2017-2018 qui sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11

7 - Questions diverses

Monsieur Gracian DIDIER indique que les représentants des étudiants du Conseil d'École de l'ESPE, tous inscrits en licence Sciences de l'Éducation, ont signalé une difficulté à laquelle ils sont confrontés. Aucun ne pouvait être présent aujourd'hui parce qu'ils étaient en examen. Ils demandent donc la possibilité de donner procuration à des membres d'autres collèges. Cette souplesse est tout à fait possible, il faut simplement le spécifier dans le règlement intérieur. Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil d'École.

Monsieur Olivier BOULIN aimerait savoir quand sont programmés les DOM BIATSS. Il rappelle qu'une vingtaine de postes BIATSS ont commencé par être gelés avant de disparaître complètement.

Madame Marie-Geneviève GERRER souligne la très grande fragilité de l'équipe BIATSS, notamment aux services centraux de Gabriel où la situation est extrêmement délicate, douloureuse et compliquée. Elle précise qu'une commission BIATSS a été programmée le 15 mai afin de faire le point sur les questions relatives au DOM.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, monsieur le Président du Conseil d'École remercie les membres de leur participation. Il rappelle la date des 2 prochains conseils d'école les 23 mai et 20 juin et lève la séance à 11h50.

Le Président du Conseil d'École de l'ESPE

Norbert PERROT